



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

**COMPTE RENDU DE LA QUARANTE-SEPTIEME REUNION
ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

Vendredi 13 juin 2025

Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, ce vendredi 13 juin 2025 à Kolwezi, chef-lieu de la province du Lualaba, la quarante-septième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption d'un dossier ;*
- V. *Examen et adoption d'un texte.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté sur deux (02) points principaux, à savoir :

1. De l'encadrement de l'exploitation minière artisanale

Il est revenu au Président de la République de constater au cours de son itinérance dans la province du Lualaba, que de nombreux concitoyens impliqués dans l'exploitation minière artisanale dans différentes zones minières du pays, particulièrement dans cette province, rencontrent de sérieuses difficultés dans l'exercice de leurs activités.

Ces compatriotes, dont les efforts visent à subvenir aux besoins fondamentaux de leurs familles, se trouvent souvent privés de zones d'exploitation artisanale viables au sens de la Loi, conduisant ainsi leurs activités dans des périmètres d'exploitation minière dévolues exclusivement aux entreprises minières, ce qui débouche inéluctablement sur des tensions de cohabitation et de préservation des intérêts de chaque partie.



Au surplus, des opérateurs économiques profitent de cet état de fait pour abuser de ces intrusions dans les périmètres dédiés à l'exploitation industrielle afin d'alimenter des entités de traitement ou encore des sociétés minières derrière le label d'exploitation artisanale frauduleuse, ce qui est inadmissible.

Cette situation engendre inexorablement une précarisation croissante des conditions de vie de nombreux Congolais qui dépendent de l'exploitation artisanale pour leur survie.

Elle est exacerbée par l'absence et/ou l'inefficacité des coopératives d'encadrement des creuseurs artisanaux, dépourvues de moyens matériels et financiers leur permettant de fonctionner convenablement, ce qui les placent à la merci de sociétés violant le Code Minier dans ses dispositions pertinentes relatives à l'exploitation artisanale réservée exclusivement aux citoyens congolais.

La précarité des conditions sociales des creuseurs artisanaux constitue une menace non négligeable du climat social et une source d'insécurité, favorisant la manipulation de ces derniers par des politiciens sans scrupules, avec pour conséquences de décourager les investissements et saper les efforts de développement socio-économique entrepris jusqu'ici.

Par ailleurs, le Président de la République a tenu à rappeler le monopole de l'Entreprise Générale du Cobalt (EGC) dans la commercialisation de la production artisanale des substances minérales stratégiques et le rôle dévolu à l'Autorité de Régulation et Contrôle des marchés des substances minérales stratégiques (ARECOMS), qui complètent ensemble les dispositions légales relatives à l'encadrement de l'exploitation et la commercialisation des substances minérales stratégiques telles que le cobalt ou encore le coltan.

Bien qu'il y ait eu une décision courageuse de l'ARECOMS sur l'encadrement de l'exportation du cobalt prise en février de cette année, il y a une nécessité impérieuse de pouvoir doter nos instruments décisionnels comme ARECOMS, EGC et bien d'autres, de moyens permettant la mise en œuvre d'une éradication des abus souvent identifiés dans le secteur minier artisanal, en particulier celui du cobalt au Lualaba.



Face à ce constat, le Président de la République estime qu'il est impérieux que le Gouvernement prenne des mesures de redressement adaptées, afin de promouvoir une exploitation artisanale minière responsable, structurée, respectueuse des lois et des normes sociales et environnementales, et contributive au développement économique.

Il s'avère nécessaire d'envisager la délimitation de périmètres spécifiques réservés exclusivement à l'exploitation artisanale, ainsi qu'un cadre organisationnel permettant à ces exploitants de travailler dignement.

Le Président de la République a tenu une réunion à ce propos avec les principales parties prenantes du processus décisionnel public dans ce domaine, à savoir : *le Ministre des Mines, la Gouverneure de la province du Lualaba, les dirigeants de l'ARECOMS, ceux de la GECAMINES, ceux d'EGC* afin de prendre des mesures urgentes pour endiguer les effets pervers dénoncés dans l'exploitation artisanale et ce, dans les plus brefs délais.

Le Ministère des Mines devra :

- *Identifier diligemment les zones d'exploitation artisanale susceptibles de rencontrer les attentes du secteur ;*
- *Convenir avec des entreprises minières dont la GECAMINES, de définir des zones cibles pour encadrer avec le concours de l'EGC des activités artisanales ponctuelles dans le respect des droits de toutes les parties ;*
- *Mettre en application scrupuleuse toutes les dispositions relatives aux entités de traitement, en ce compris celles coercitives pour endiguer le phénomène de fraude par l'alimentation des usines au moyen des minerais venus de l'exploitation artisanale qui contournent le monopole de l'EGC ;*
- *Contribuer à renforcer les moyens financiers et réglementaires nécessaires d'ARECOMS, en collaboration avec le Ministre des Finances, le Ministère du Portefeuille, EGC, GECAMINES et tout organisme sous sa tutelle, aux fins de contribuer à l'encadrement de l'activité artisanale selon les normes édictées ;*
- *L'EGC et la GECAMINES devront renforcer leur collaboration financière et conclure des partenariats permettant à l'EGC d'exercer son monopole de négoce de la production artisanale de substances minérales stratégiques ;*



- *L'ARECOMS, conformément à ses attributions, fera le suivi et le contrôle de la mise en exécution des différentes mesures permettant de mieux réguler l'accès et la commercialisation et la production de cobalt, et ce compris la production artisanale ;*
- *La Gouverneure de province, avec l'appui du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières et le cas échéant la hiérarchie des FARDC, devra prendre des mesures de police et d'accompagnement nécessaires pour assurer un climat de paix sociale et un environnement de sécurité pour réduire les abus subis par les exploitants artisanaux et contenir les invasions illégales des périmètres dédiés l'exploitation industrielle.*

Un rapport est attendu au Conseil des Ministres dans un délai de trente (30) jours, afin de permettre le suivi de la mise en œuvre de toutes ces mesures.

2. De l'organisation du Premier Festival Mondial de la Musique et du Tourisme en République Démocratique du Congo

La République Démocratique du Congo, par sa richesse culturelle, artistique et naturelle, se positionne comme un acteur majeur de la scène culturelle africaine et mondiale. Sa musique, emblématique et influente, ainsi que son patrimoine touristique exceptionnel, font partie des atouts stratégiques à promouvoir pour valoriser l'image du pays et renforcer l'attractivité nationale.

Dans cette optique, il a salué l'organisation par le Gouvernement en partenariat avec l'ONU Tourisme, du 16 au 18 juillet 2025, du Premier Festival Mondial de la Musique et du Tourisme, un événement d'envergure internationale qui se tiendra sur le sol congolais, sous le thème : « *la route de la Rumba* ».

Ce festival sera un cadre d'échanges, de découvertes et d'expériences immersives. Il constituera une plateforme inédite pour mettre en lumière la richesse et la diversité de notre culture ainsi que les immenses potentialités touristiques de notre territoire.

Il vise notamment à :

- *Promouvoir les talents musicaux congolais sur la scène internationale ;*
- *Valoriser les sites touristiques majeurs de la RDC ;*
- *Attirer les visiteurs étrangers et les investisseurs ;*



- *Générer des revenus durables pour les secteurs de la culture et du tourisme ;*
- *Renforcer l'image de marque de la RDC à l'échelle mondiale, afin de faire d'elle une destination aussi bien d'investissement que touristique.*

Il a noté que ce festival sera organisé dans la ville de Kinshasa, devenue Ville créative de l'UNESCO dans le domaine de la musique depuis décembre 2015 et porte-étendard de la musique congolaise dans toute sa diversité, dont la Rumba congolaise, placée sur la liste du patrimoine culturel de l'UNESCO depuis décembre 2021. Cette musique a franchi les frontières nationales et fait la renommée de la RDC, créant en même temps une culture particulière à capitaliser du point de vue touristique et économique.

À cet effet, le Président de la République a instruit la Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine ainsi que le Ministre du Tourisme, à s'investir pleinement dans la préparation et la réussite de cet événement mondial, en étroite collaboration avec les différentes parties prenantes concernées, dont les Autorités provinciales de la ville de Kinshasa.

Un rapport détaillé sur l'état d'avancement des préparatifs est attendu dans un délai de quinze (15) jours, afin de permettre un suivi rigoureux et un accompagnement efficace par les instances gouvernementales..

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement est revenue sur l'an 1 du Gouvernement depuis son investiture par l'Assemblée Nationale, conformément à la Constitution de la République.

Au nom de tous les membres du Gouvernement, et en son nom propre, elle a tenu à exprimer, une nouvelle fois, sa gratitude à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, pour la confiance placée en elle.

Elle a remercié personnellement le Champion de la Masculinité positive, d'avoir inscrit sa modeste personne dans l'histoire de notre pays comme la toute première Femme, nommée Première Ministre, Cheffe du Gouvernement de la République.



Depuis son investiture, le Gouvernement s'est attelé à rencontrer les préoccupations profondes de nos populations et à agir avec ardeur pour une Nation plus forte, plus juste et tournée vers un avenir radieux.

Elle a, à titre indicatif, rappelé quelques avancées enregistrées dans divers secteurs de la vie nationale notamment :

1. *la protection du pouvoir d'achat de nos populations par la stabilisation du taux de change et la réduction de l'inflation ;*
2. *la baisse des prix des produits de première nécessité ;*
3. *la fixation du SMIG, établi à 14.500 CDF à partir de mai 2025, avec un réajustement prévu à 21.500 CDF dès janvier 2026 ;*
4. *l'augmentation significative de nos réserves de change ;*
5. *la réduction du train de vie de nos institutions ;*
6. *l'augmentation des crédits à l'investissement, notamment dans le secteur industriel ;*
7. *la mise en œuvre du processus de rationalisation de la parafiscalité ;*
8. *la diminution du prix du carburant à la pompe ;*
9. *la poursuite du Programme de développement à la base de nos territoires, PDL-145T en sigle ;*
10. *la mise en œuvre du Programme de la Gratuité de la Maternité et prise en charge du nouveau-né, dans le cadre de la Couverture Santé Universelle ;*
11. *la consolidation de la mesure de la gratuité de l'enseignement primaire ;*
12. *la réforme et la modernisation de la Fonction Publique ;*
13. *le retour de notre pays sur la scène internationale grâce à une diplomatie agissante, impulsée par le Chef de l'Etat ;*
14. *l'augmentation de la solde des militaires et des policiers ;*
15. *le satisfécit de la 6^{ème} revue du Programme formel avec le FMI et la conclusion du nouveau Programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit et du Programme pour l'accès au fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité ;*
16. *La relance des travaux de construction de la centrale hydroélectrique de Katende et le financement du projet Inga.*



La Première Ministre a souligné que la situation sécuritaire dans l'Est de notre pays et dans d'autres parties du territoire national demeure un défi majeur pour le Gouvernement.

« Résolument rangés derrière le Garant de la Nation, nous sommes conscients de la nécessité de redoubler les efforts pour mettre fin à l'insécurité dans toutes ses formes, de restaurer la paix devant permettre à nos populations de vivre dans la stabilité et la prospérité », a déclaré la Première Ministre.

Elle a appelé, ainsi, à chaque membre du Gouvernement à davantage plus de responsabilité, de patriotisme, de loyauté envers le Garant des Institutions, pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre des différents piliers du Programme d'Actions du Gouvernement, afin d'améliorer le bien-être du peuple Congolais.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

L'état d'esprit de la population demeure calme, et a été marqué par :

- *L'accueil chaleureux de la population qui traduit une adhésion de l'opinion nationale dans les actions du Chef de l'Etat spécifiquement l'organisation de la 12^{ème} session de la Conférence des Gouverneurs de Province avec pour thème : « La santé, facteur de cohésion sociale et du développement durable des provinces », indiquant le grand intérêt et l'attachement du Chef de l'Etat pour l'amélioration du bien-être de la population ;*
- *Le retentissement du succès diplomatique et des victoires remportées par la RDC, grâce à la détermination du Président de la République dans son combat pour faire triompher la voix de la raison contre les manipulations de l'opinion internationale par le Rwanda comme pays agresseur ;*
- *La condamnation par l'opinion nationale et internationale des violations de droits de l'homme, exactions et exécutions sommaires des populations dans les zones sous-occupation rwandaise comme le cas du compatriote exécuté dans le quartier Mosala, commune de Kadutu, dans une vidéo devenue virale sur les réseaux sociaux.*



Aux fins de répondre à la montée du banditisme et la criminalité dans les principales Villes et les agglomérations urbaines, il a indiqué que son Ministère a pris l'initiative de rendre effectifs les Comités Provinciaux et Locaux de Sécurité, dans le cadre de la Gouvernance Sécuritaire à la base, rendant ainsi responsables les Communautés et les forces vives de la Société Civile.

Après les Provinces de Kinshasa, Kongo Central, Haut-Katanga, Kwango, la province du Lualaba a bénéficié de la formation des animateurs de ses entités territoriales et du lancement de cette nouvelle stratégie comme instrument pour affronter la problématique sécuritaire.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a rassuré que le Gouvernement de la République réitère son engagement à protéger la population et garantir la sécurité publique et invite les citoyennes et citoyens à collaborer avec les Forces de sécurité pour éradiquer durablement ce fléau.

Il a conclu son rapport en abordant les questions relatives aux catastrophes et aux sinistres ainsi qu'à la situation aux frontières.

Le Conseil a pris acte ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a passé en revue la situation sécuritaire qui demeure relativement calme dans les zones affectées par les affrontements entre les FARDC et les groupes armés, notamment dans les provinces de l'Est et celle de Maï-Ndombe, à l'exception de quelques poches où des combats sporadiques persistent.

Toutefois, a-t-il précisé, les FARDC maintiennent un dispositif d'alerte maximale afin de surveiller de près les mouvements des groupes armés, en particulier ceux de la force d'agression RDF/M23-AFC.

Des instructions fermes ont été données aux commandants des axes FARDC afin d'assurer la protection des populations civiles, particulièrement la communauté Banyamulenge de Fizi, ciblée par une manœuvre de déstabilisation orchestrée par les agresseurs rwandais dans le but de discréditer les FARDC et les VDP à travers des massacres planifiés.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.



II.3. Situation épidémiologique

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a fait le point de la situation épidémiologique en République Démocratique du Congo, essentiellement liée au Mpox et au Choléra.

Par rapport à la semaine précédente, la tendance à la 22^{ème} semaine épidémiologique est marquée par une augmentation de cas suspects, passant de 653 à 745. Du début de l'année 2024 jusqu'à cette période, le cumul est de 83.672 cas suspects dont 22.372 cas confirmés.

Le dispositif de riposte est opérationnel et la vaccination se poursuit.

Quant au Choléra, comparée à la semaine précédente, la tendance à la 22^{ème} semaine épidémiologique est marquée par une hausse du nombre des nouveaux cas de choléra passant de 1.318 à 1.527 cas suspects dont 41 décès, soit une létalité de 2,7 % (contre 1,1 % à la 21^{ème} semaine). Depuis le début de l'année 2025 jusqu'à la 22^{ème} semaine épidémiologique, le cumul de cas suspects est de 28.344 dont 582 décès. Les opérations de riposte se poursuivent également.

Par ailleurs, il a été rappelé que la Ville de Kinshasa fait face à une résurgence épidémique de choléra avec quatre Zones de Santé rapportant des cas suspects et confirmés. Il s'agit de Makala, Ngiri-Ngiri, Kokolo et Limete. De la 16^{ème} jusqu'à la 22^{ème} semaine épidémiologique, le cumul de cas suspects de choléra est de 30 dont 7 confirmés et 14 décès.

Pour terminer, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a fait le point sur les épidémies de rougeole, de choléra et de Mpox qui sévissent la province du Lualaba ainsi que des actions menées et les défis à relever.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.4. Note d'information relevant du secteur de l'Economie

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a présenté au Conseil les résultats encourageants de l'observation des prix des biens de grande consommation au premier trimestre 2025 via l'application Talo.

En effet, ils mettent en évidence une stabilité globale des prix à Kinshasa, malgré quelques hausses significatives sur deux produits stratégiques :



- *Le haricot a enregistré une hausse moyenne de plus de 38%, principalement en raison de l'instabilité dans les zones d'approvisionnement, notamment Goma ;*
- *Le poisson salé qui a connu une augmentation de 13,7% de son prix moyen, ce qui est une tendance saisonnière constatée chaque année.*

Par ailleurs, plusieurs produits ont affiché une légère tendance à la baisse, notamment le chinchard, le sucre blanc importé et les cuisses de poulet congelées.

En sus de l'observation à Kinshasa, un suivi ciblé a été réalisé dans les provinces du Grand Katanga et du Grand Kasai, où la farine de maïs constitue un produit stratégique de première importance.

Les données recueillies entre février et mai 2025 indiquent une baisse généralisée des prix, allant de 1% à 15%, aussi bien pour les farines locales qu'importées. À Likasi, les prix sont restés particulièrement stables et bas grâce à une logistique plus fluide, à la proximité des zones de production, et à la relative absence de tracasseries administratives.

Au-delà de sa mission de surveillance des prix, l'application Talo évoluera au second semestre 2025 pour intégrer un module de suivi des statistiques sur les approvisionnements. Les producteurs, importateurs et grossistes pourront transmettre mensuellement la situation de leurs stocks, y compris les points de stockage, les quantités disponibles et les statistiques de vente.

Par ailleurs, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a rassuré que le plan d'extension du dispositif Talo de prélèvement des prix à l'échelle nationale est en cours grâce à une collaboration avec la Cellule d'Analyse des Indices de Développement de la Primature.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Note d'information relevant du secteur de l'Education nationale

La Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté a fait la mise à jour de la situation de la prise en charge par le Gouvernement de l'intégralité des frais de participation aux épreuves certificatives des élèves des provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri.



Face à l'urgence de la situation et aux risques de perturbation du calendrier national des épreuves, la Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté a sollicité la diligence du Conseil pour la matérialisation effective des engagements pris dans ce cadre, afin de :

- *garantir l'équité entre tous les finalistes de ces provinces affectées par les conflits armés ;*
- *éviter la désinformation sur le terrain et protéger les responsables éducatifs ;*
- *assurer un climat serein pour la poursuite du processus d'évaluation.*

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Note d'information relevant de l'Intégration régionale

Le Ministre de l'Intégration Régionale a porté au Conseil les informations sur la tenue prochaine du 9^{ème} sommet ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de la CIRGL à Kinshasa.

Brossant l'évolution du processus en cours, il a annoncé la visite de travail à Kinshasa, du 16 au 20 juin 2025, du Secrétaire Exécutif de la CIRGL pour échanger avec les Hautes autorités sur la situation sécuritaire dans l'Est du pays, les modalités pratiques de l'organisation du prochain Sommet de la CIRGL, de la situation financière de la CIRGL, ainsi que d'autres sujets d'intérêt commun.

Au sujet de la présidence rotative de la CIRGL, prévue à l'article 23 de son Pacte, la République d'Angola, qui l'assume actuellement, a largement dépassé le délai légal de deux ans, et en est à sa quatrième année.

En effet, la RDC se prépare à occuper le poste de la présidence tournante de la CIRGL, conformément aux résolutions pertinentes du rapport de la 18^{ème} Réunion du Comité Interministériel Régional des pays membres de cette organisation, tenue à Luanda en République d'Angola, le 24 novembre 2024, ainsi que la notification du désistement de la République du Burundi à assumer la Présidence tournante de la CIRGL au profit de notre pays.

Quoi de plus normal que la visite de travail annoncée la semaine prochaine permette la fixation des dates pour la convocation du 9^{ème} sommet des Chefs d'Etat et Gouvernement.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 46^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 06 juin 2025.

IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) DOSSIER

IV.1. Dossier relevant du secteur du Plan

Le Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement a soumis au Conseil le dossier relatif à l'opérationnalisation du mécanisme national de suivi et d'évaluation des actions.

En effet, ce mécanisme est conçu pour améliorer la coordination, la transparence et l'efficacité dans la mise en œuvre des décisions du Gouvernement, à travers un système intégré de suivi, d'analyse et de reporting. Il vise à :

- *Assurer la lisibilité des actions gouvernementales et leur impact sur la population ;*
- *Renforcer la redevabilité des Ministères en matière de mise en œuvre de leurs engagements ;*
- *Améliorer la coordination intersectorielle autour des priorités gouvernementales ;*
- *Produire des données factuelles sur l'état d'avancement des politiques publiques ;*
- *Appuyer les décisions stratégiques du Gouvernement sur la base d'évidences.*

Le Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement a également expliqué dans les moindres détails l'architecture dudit mécanisme, son fonctionnement, les innovations y apportées ainsi que les prochaines étapes à implémenter.

Il a terminé son intervention en invitant le Gouvernement à s'approprier formellement le Mécanisme (MeSAG) et son outil d'accompagnement le SISAG comme outil national de suivi-évaluation des actions gouvernementales ; mais aussi à apporter le soutien nécessaire pour le déploiement optimal du système.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.



V. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) TEXTE

V.1. Projet de Décret relevant de la Coopération internationale

La Ministre Déléguée près le Ministre des Affaires Etrangères en charge de la Coopération Internationale a soumis au Conseil, pour examen et adoption, le Projet de de Décret portant création, organisation et fonctionnement d'un portail de coopération entre la République Démocratique du Congo et ses partenaires extérieurs dénommé « *Portail-Coop RDC* ».

Il constitue une vitrine internationale d'appui à la présentation de la cartographie des besoins exprimés par les Ministères sectoriels et consignés dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) élaborés par le Ministère ayant le Plan dans ses attributions ainsi qu'un dispositif de centralisation des manifestations d'intérêt et intentions de partenariat de coopération pour une meilleure orientation des partenaires extérieurs vers les Ministères sectoriels.

Elle a précisé que le « *Portail-Coop RDC* » permet de collecter les données disponibles sur toute l'étendue du territoire national ainsi que dans les missions diplomatiques et consulaires de la République Démocratique du Congo, principalement dans le domaine de coopération économique.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce projet de Décret.

Le Conseil des Ministres de ce jour, a débuté par les vœux du Gouvernement exprimés au Président de la République, Chef de l'Etat à l'occasion de son anniversaire de naissance ; mais aussi par les vœux formulés par le Président de la République, Chef de l'Etat au Gouvernement Suminwa pour l'an 1 de son investiture devant l'Assemblée Nationale le 12 juin 2024.

Commencée à 15h21', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 17h53'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

